

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHÉ</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2023 MAN 002

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
AEV - 2023

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L223-1 et suivants,

**AUTORISE**

Les associations, « La team loisirs » et « La Patate Gravelinoise » à installer une buvette sur le parvis de la porte au boules situé rue de Dunkerque à Gravelines dans le cadre de la Bande des pêcheurs, le samedi 25 mars 2023. Le stationnement sera de ce fait interdit sur les parkings nord et sud situés à proximité de l'embarcadère Vauban Promenade.

**Sous réserve :**

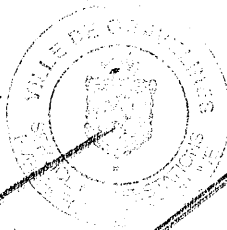
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au Service Événementiel.

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette buvette.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable  
**Pour le samedi 25 Mars 2023**

**DESTINATAIRES :** M. le premier adjoint  
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES  
M. le Commandant de Police Nationale  
M. le Commande de la Brigade de Gendarmerie Nationale  
M. le Chef de la Police Municipale  
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES  
M. le Directeur du Service Événementiel  
M. le Responsable de la Société DK BUS

Fait à GRAVELINES, 30 JAN. 2023



Le Maire,

Bertrand RINGOT

MISE EN LIGNE LE : 30 JAN. 2023